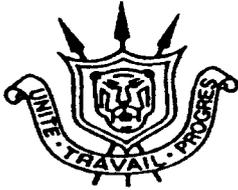


REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/121 DU 3 AOUT 2019 PORTANT NOMINATION DE CERTAINS CADRES AU MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

---

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n° 1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/037 du 19 avril 2018 portant Révision du Décret n° 100/029 du 18 septembre 2015 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n° 100/087 du 26 juillet 2018 portant Réorganisation du Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage ;

Sur proposition du Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage ;

**DECRETE :**

**Article 1 :** Sont nommés :

- Directeur Général de la Planification Environnemental, Agricole et de l'Elevage:  
**Ir Prosper DODIKO ;**

M

28

B

- Directeur de la Fertilisation des Sols :  
**Ir Jean Berchmans NDIKURIYO ;**
- Directeur de la Promotion des Filières Agricoles et des Produits forestiers non lignés :  
**Ir Médard NDAYIKENGURUKIYE ;**
- Directeur de la Protection du Patrimoine Foncier :  
**Ir Ildefonse MATOVU ;**
- Directeur de la de la "Promotion des Filières Halieutiques :  
**Monsieur Déo NDUWAYEZU ;**
- Directeur des Approvisionnements/Direction Générale des Ressources :  
**Monsieur Emmanuel NYANDWI ;**
- Directeur Administratif et Financier-OBPE :  
**Madame Dancile ICITEGETSE ;**
- Directeur Administratif et Financier/COGERCO :  
**Madame Béatrice BANYANKANGENDA ;**

**Article 2 :** Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

**Article 3 :** Le Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 3 août 2019

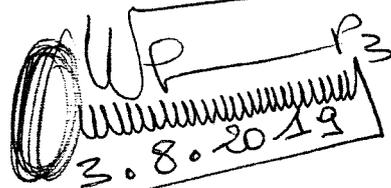
Pierre NKURUNZIZA.

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT  
DE LA REPUBLIQUE,

Dr. Joseph BUTORE

LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE,

Dr. Déo Guide RUREMA

  
3.8.2019